

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2023

Date de la convocation : 20/09/2023

L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 26 septembre 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 2

Votants : 15

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

Représentés : Emilie LEFEBVRE par Géraldine ARNOULD, Amélie VERGNE par Francis JAMMES

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 26 septembre 2023
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 05 octobre 2023

Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE n°1/2023

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau Adour Garone nous a transmis le montant à payer concernant la redevance modernisation des réseaux. Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget assainissement pour l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	2 561.00	
618	Divers	-2 561.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de voter en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

RF
CAHORS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/10/2023
046-214602732-20230926-DE_2023_37-DE

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.